

Nom / Prénom

Numéro de candidat

Comptable spécialisé(e)

31 mars 2021

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

Durée / Points

45 minutes / 45 points

Cette partie d'examen comprend 7 pages, page de garde incluse. Vérifiez le nombre de pages avant le début de l'épreuve.

Nous vous souhaitons plein succès.

Visa du 1^{er} expert

Visa du 2^e expert

Points

Problème 1

10,0 points

Pour les prestations mentionnées ci-dessous et fournies sur le territoire suisse moyennant une contre-prestation, cochez:

- s'il s'agit d'une livraison (L) ou d'une prestation de service (PS); et
- le taux auquel elles sont imposables. Conditions préalables: les prestations exclues sont, **dans la mesure du possible**, imposées volontairement (option). Si une option n'est pas possible, la case «Option impossible» doit être cochée.

Indiquez dans le tableau ci-dessous le taux d'imposition applicable.

Prestations		L	PS	Taux d'imposition	Option impossible
a.	Vente d'une tourte au kirsch zougoise				
b.	Voyage en train de Zurich à Lugano				
c.	Vente de carottes de sa propre ferme				
d.	Location d'une salle dans un hôtel				
e.	Cotisation annuelle des membres à l'Association régionale des pêcheurs				
f.	Etablissement d'une réclamation				
g.	Transport d'une vache de Viège à Brigue				
h.	Entrée au musée Tinguely				
i.	Location d'un appartement à un club de chant pour sa rencontre				
j.	Intérêts sur un prêt accordé				

Problème 2

12,5 points

Déterminez, du point de vue du destinataire, les conséquences fiscales (Impôt préalable, prestation à soi-même, dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable) des opérations a. à g. énumérées ci-dessous.

Après avoir déterminé les conséquences fiscales, calculez le montant d'impôt au centime près. S'il n'y a pas de conséquences fiscales, le montant de CHF 0.00 doit être indiqué.

Informations supplémentaires: il n'y a pas d'option pour l'imposition volontaire des opérations exclues et toutes les prestations sont réalisées, sauf indication contraire, par des entreprises inscrites au registre des assujettis et établies en Suisse. Les factures ou autres justificatifs de prestations imposables sont conformes aux exigences prévues à l'art. 26, al. 2, LTVA et s'entendent TVA incluses.

- a. L'assujetti et commerçant de véhicules Otto Schnell achète à Judith Kohler (particulier) un véhicule d'occasion pour CHF 4 000. Le véhicule sera revendu CHF 7 600 en Allemagne à Edi Peier (particulier).

☐ Impôt préalable ☐ Prestation à soi-même ☐ Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable

Montant:

- b. Tobias Muntwiler (moniteur d'auto-école et mécanicien assujetti à la TVA) acquiert de la société Fahr-Gut AG neuf classeurs pour CHF 450 contenant des documents relatifs aux cours de samaritains destinés aux élèves-conducteurs.

☐ Impôt préalable ☐ Prestation à soi-même ☐ Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable.

Montant:

- c. L'assujetti Unruh SA achète une horloge murale chez Cadeaux SA pour CHF 470 (TVA incluse). Cette horloge murale est offerte à Anna Ammann, employée de production, pour le jubilé de ses 25 ans d'entreprise.

☐ Impôt préalable ☐ Prestation à soi-même ☐ Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable

Montant:

- d. Flavio Schneider de Birr, assujetti et propriétaire d'une menuiserie (raison individuelle), fabrique dans son atelier un lit pour son usage privé. Pour ce faire, il prélève le bois dans son propre stock au prix de revient (TVA exclue) de CHF 400. Si un client devait acheter le même lit, le prix de vente serait de CHF 1 900.

☐ Impôt préalable ☐ Prestation à soi-même ☐ Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable

Montant:

- e. Flavio Schneider de Birr, assujetti et propriétaire d'une menuiserie (raison individuelle, voir point d.) acquiert pour ses besoins privés un matelas pour CHF 1 200 auprès de la société Bien-Dormir Sàrl.

☐ Impôt préalable ☐ Prestation à soi-même ☐ Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable

Montant:

- f. L'assujetti Doodli SA, dont le siège est à Bâle, reçoit des prestations de conseil d'une valeur de CHF 6 000 auprès de Pierre Grandjean, non assujetti en Suisse, dont le siège est à Colmar (FR).

☐ Impôt préalable ☐ Prestation à soi-même ☐ Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable

Montant:

- g. Le 26.03.2019, l'esthéticienne Franziska Spiess (raison individuelle et assujettie à la TVA) a acheté un chauffage d'appoint pour CHF 600 (TVA incluse) pour ses besoins privés. Le 06.02.2021, la température a chuté dans ses locaux commerciaux. Trois jours plus tard, elle a toujours des problèmes de chauffage, elle décide de prendre son chauffage d'appoint privé dans son salon d'esthétique. Il est désormais uniquement utilisé là-bas.

☐ Impôt préalable ☐ Prestation à soi-même ☐ Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable

Montant:

Problème 3

8,0 points

L'association assujettie Openair Romandie, dont le siège se trouve à Neuchâtel, fait état au cours du trimestre actuel des opérations indiquées dans le tableau ci-dessous (tous les montants sont hors d'une éventuelle TVA).

- a. Dans le tableau ci-dessous, calculez la TVA due en CHF de l'association Openair Romandie pour le trimestre en cours. Si nécessaire, indiquez le taux d'imposition. Si aucune TVA n'est due, écrivez le chiffre 0.

Activités	Chiffre d'affaires CHF (TVA exclue)	Taux d'impôt	TVA due CHF
Recettes provenant des cotisations des membres	10 000		
Recettes provenant des entrées de concert	100 000		
Recettes publicitaires de clients suisses	100 000		
Recettes publicitaires de clients étrangers	90 000		
Recettes provenant de la vente de boissons alcoolisées aux stands de boissons (à l'emporter)	90 000		
Recettes provenant de la vente de boissons sans alcool aux stands de boissons (à l'emporter)	50 000		
Recettes provenant de la vente de nourriture aux stands de nourriture (à l'emporter)	60 000		
Total	500 000		

- b. Calculez la part des chiffres d'affaires (taux) donnant droit à la déduction de l'impôt préalable pour l'association Openair Romandie (à deux virgules près) et indiquez votre méthode de calcul.

Problème 4

4,0 points

Situation: vous travaillez dans la comptabilité financière de Kubi SA. Vous avez devant vous la facture de Event SA pour vérification et comptabilisation. Elle concerne l'excursion du personnel en août 2021. Vous pouvez immédiatement constater que la facture est erronée et ne répond pas aux exigences de l'art. 26 LTVA. Puisque vous travaillez depuis longtemps avec Event AG et que vous avez un bon contact, vous souhaitez maintenant qu'ils corrigent leur facture.

Recensez toutes les erreurs du document. Sélectionnez et numérotez-les. Justifiez vos corrections en-dessous du document avec de brefs commentaires.

Event SA Gartenstrasse 5 8004 Zurich	Zurich, le 20 février 2021																														
	Kubi SA Bahnhofstrasse 20 8400 Winterthur																														
Facture n° 56489																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre</th> <th colspan="2">Prix</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Voyage en car de Winterthur à Sundlaenen près d'Interlaken</td> <td>20</td> <td>CHF</td> <td>10.00</td> <td>CHF 200.00</td> </tr> <tr> <td>Entrée aux grottes Sankt Beatus</td> <td>20</td> <td>CHF</td> <td>16.00</td> <td>CHF 380.00</td> </tr> <tr> <td>Repas de midi</td> <td>20</td> <td>CHF</td> <td>50.00</td> <td>CHF 1 000.00</td> </tr> <tr> <td>Livre sur les grottes comme cadeau</td> <td>20</td> <td>CHF</td> <td>20.00</td> <td>CHF 400.00</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CHF 1 980.00</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre	Prix		Total	Voyage en car de Winterthur à Sundlaenen près d'Interlaken	20	CHF	10.00	CHF 200.00	Entrée aux grottes Sankt Beatus	20	CHF	16.00	CHF 380.00	Repas de midi	20	CHF	50.00	CHF 1 000.00	Livre sur les grottes comme cadeau	20	CHF	20.00	CHF 400.00	Total				CHF 1 980.00
	Nombre	Prix		Total																											
Voyage en car de Winterthur à Sundlaenen près d'Interlaken	20	CHF	10.00	CHF 200.00																											
Entrée aux grottes Sankt Beatus	20	CHF	16.00	CHF 380.00																											
Repas de midi	20	CHF	50.00	CHF 1 000.00																											
Livre sur les grottes comme cadeau	20	CHF	20.00	CHF 400.00																											
Total				CHF 1 980.00																											
Les montants s'entendent TVA incluse																															
Nous vous prions de transférer le montant dans les 20 jours au moyen d'un bulletin ci-joint.																															

Justifications et corrections à apporter sur la facture:

Problème 5

10,5 points

Le coach de vie Claudio Da Silva, dont le siège est à Küsnacht, se met à son compte au 01.01. de l'année 1. Pour maîtriser ses finances dès le départ, il fait un budget réaliste (hors TVA) pour trois ans, qui se présente comme suit:

Budget en CHF	Année 1	Année 2	Année 3
Factures émises	95 000	110 000	130 000
Paiements des clients	80 000	105 000	130 000
Factures reçues d'entreprises assujetties	30 000	25 000	25 000
Factures reçues d'entreprises non-assujetties	15 000	10 000	15 000

- a. Déterminez à partir de quand Claudio Da Silva devrait devenir obligatoirement assujetti et précisez l'article de loi auquel vous vous référez.

Date:

Article LTVA:

- b. Calculez la créance fiscale annuelle selon la méthode effective et les contre-prestations convenues, à laquelle Claudio Da Silva devrait s'attendre s'il est soumis à l'impôt dès le début de son activité entrepreneuriale. (Les prestations imposables ne sont effectuées qu'au taux normal).

- c. Calculez la créance fiscale annuelle pour l'année 3 selon la méthode des taux de dette fiscale nette et les contre-prestations convenues, à laquelle Claudio Da Silva devrait s'attendre. Le taux de dette fiscale nette pour les prestations de conseil s'élève à 5.9 %. Démontrez votre méthode de calcul.